

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 25.004	Date du dépôt 16.12.2024	Heure du dépôt 13:47	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 28 janvier 2025 et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes :PLR		
Titre : Absence totale d'anticipation de la vétusté du la passerelle d'Esplanade. Suite des opérations ?		
Contenu (questions posées au Conseil communal) : <p>Un beau matin de mi-novembre dernier, les services communaux se réveillent et réalisent que la passerelle reliant Esplanade au quartier des Tours de l'Est est dans un état de dégradation qui n'en permet plus l'usage. Dans la foulée, ils informent dans la presse de la fermeture de l'ouvrage dès le mois de décembre. L'ouvrage est aérien et il n'est pas revêtu, sa structure est brute et nue. Par définition, c'est une passerelle, il est accessible. L'état de chaque boulon, chaque écrou, chaque barre peut être constaté en tout temps, depuis la construction, en 1995, jusqu'à maintenant. Il y a dans l'administration communale, des services dont c'est le travail de surveiller ce genre de phénomène, et de planifier les réflexions et les travaux qui en découlent. Le caractère provisoire de l'ouvrage lors de sa construction est un élément de plus qui rend cette absence totale d'anticipation inexcusable. Ceci d'autant plus que l'ouvrage enjambe une voie de chemin de fer et qu'un nouveau projet prendra des années à être validé car nécessitant des autorisations des services fédéraux. Le communiqué de la Ville entrevoit une construction en 2028 au plus tôt. Cette passerelle sert à rattacher le quartier d'Esplanade à celui des Tours de l'Est. Il est vrai que des commerces de détails se trouvent nouvellement à proximité d'Esplanade, mais, par exemple, les élèves de l'école obligatoire sont attribués aux classes des Tours de l'Est pour les plus jeunes, et de Bellevue pour les autres. Avec la passerelle, un kilomètre à pied sépare les classes 1et 2 Harmos des Tours de l'Est de la structure d'accueil d'Esplanade, ce qui est déjà conséquent pour des enfants de cet âge. Sans la passerelle, le trajet s'allonge de 500 à 800 mètres suivant les raccourcis que l'on prend. L'absence de passerelle, même pour quelques années, péjore la qualité de vie du quartier d'Esplanade et remet en question son rattachement au quartier de Tours de l'Est. Le Conseil Communal est prié de répondre aux interrogations suivantes : Quelles solutions sont envisagées pour atténuer les problèmes engendrés par la fermeture de la passerelle ? Gratuité des transports publics pour les élèves non ayants droits et leurs accompagnants, redistribution des élèves dans des classes plus proches, réouverture de classes pour les plus jeunes à Esplanade etc. D'une manière plus générale, est-ce que la mesure du caractère inacceptable de cette absence d'anticipation a été prise par les services afin d'exclure ce genre de déconvenue à l'avenir ? Le groupe PLR, qui tient à signifier son vif mécontentement, remercie le Conseil communal pour ses réponses.</p>		
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) :		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : Non		
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Christophe Ummel		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Sarah Curty		
Anthony Curty		
Cédric Haldimann		

Claude-André Moser		
Christophe Oppliger		
Adrien Steudler		
Frédéric Vaucher		
Alain Vaucher		
Stéphanie Vogel		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch